

**Recovery Potential Assessment of
4T and 4VW Winter Skate**

**Meeting of the Maritimes
Regional Advisory Process**

**Hayes Boardroom
Bedford Institute of Oceanography
1 Challenger Drive
Dartmouth, NS**

21 – 23 November 2005

REMIT

Background

In May 2005, four designatable units (DU) of Winter Skate were considered by the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC). The Southern Gulf of St. Lawrence population was designated as Endangered (EN) while that of the Eastern Scotian Shelf (4VW) was designated as Threatened (TH). The two other DUs (Georges Bank/Bay of Fundy/Western Scotian Shelf, 4X5Ze and Newfoundland/Northern Gulf of St. Lawrence, 3PnNO4RS) were designated as Special Concern and Data Deficient respectively. These DUs are being considered for listing in Schedule 1 of the Canada's Species at Risk Act (SARA). For DUs designated and listed under SARA as EN or TH, activities that would harm the species would be prohibited and a recovery plan would be required. Until such a plan is available, section 73 (2) of SARA authorizes competent Ministers to permit otherwise prohibited activities affecting a listed wildlife species, any part of its critical habitat, or the residences of its individuals, if the activity is scientific research relating to the conservation of the species and conducted by qualified persons, or benefits the species or is required to enhance its chances of survival in the wild, or affecting the species is incidental to the carrying out of the activity.

Decisions made on permitting of incidental harm and in support of recovery planning need to be informed by the impact of human activities on the species, alternatives and mitigation measures to these and the potential for recovery. An evaluation

**Évaluation du potentiel de rétablissement de
la raie tachetée de 4T et 4VW**

**Réunion du Processus consultatif régional
des provinces Maritimes**

**Salle de conférences Hayes
Institut océanographique de Bedford
1, promenade Challenger
Dartmouth (N.-É.)**

Du 21 au 23 novembre 2005

ATTRIBUTIONS

Renseignements de base

En mai 2005, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a examiné quatre unités désignables (UD) de raie tachetée. La population de raie tachetée du sud du golfe du Saint-Laurent a été désignée comme étant en voie de disparition (VD), tandis que celle de l'est du plateau néo-écossais (4VW) a été jugée menacée (M). Les populations des deux autres DU (banc Georges/baie de Fundy/ouest du plateau néo-écossais [4X5Ze] et Terre-Neuve/nord du golfe du Saint-Laurent [3PnNO4RS]) ont été désignées respectivement comme préoccupante et population pour laquelle les données sont insuffisantes. On envisage l'inscription de ces UD sur la liste de l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada. Dans le cas des UD inscrites comme VD ou M sur la liste de la LEP, les activités nuisibles à l'espèce seraient interdites et un plan de rétablissement serait exigé. En attendant l'élaboration d'un tel plan, en vertu du paragraphe 73 (2) de la LEP les ministres compétents peuvent autoriser une activité, qui serait normalement interdite, visant une espèce inscrite, toute partie de son habitat essentiel ou la résidence de ses individus, si l'activité en question consiste en des recherches scientifiques sur la conservation de l'espèce menées par des personnes compétentes, ou qu'elle profite à l'espèce ou est nécessaire pour accroître ses chances de survie à l'état sauvage, ou encore qu'elle ne touche l'espèce que de façon incidente.

Les décisions prises au sujet des permis de dommage fortuit et de la planification du rétablissement doivent tenir compte des effets des activités anthropiques sur l'espèce, des solutions de rechange et des mesures

framework, consisting of three phases (species status, scope for human – induced harm and mitigation) has been established by DFO to allow determination of whether or not SARA incidental harm permits can be issued. To inform decisions relating to listing of 4T and 4VW Winter Skate and their recovery planning, the meeting will review analyses prepared to meet the objectives stated below.

Objectives

For each Designable Unit (DU):

Phase I: Species Status

1. Evaluate present species trajectory
2. Evaluate present species status
3. Evaluate expected order of magnitude / target for recovery
4. Evaluate expected general time frame for recovery to the target
5. Evaluate Residence Requirements

Phase II: Scope for Human – Induced Mortality

6. Evaluate maximum human-induced mortality which the species can sustain and not jeopardize survival or recovery of the species
7. Document major potential sources of mortality/harm
8. For those factors NOT dismissed, quantify to the extent possible the amount of mortality or harm caused by each activity.
9. Aggregate total mortality / harm attributable to all human causes and contrast with that determined in task 6

d'atténuation de ces activités, ainsi que du potentiel de rétablissement. Un cadre d'évaluation en trois phases (situation de l'espèce, tolérance possible à des dommages anthropiques et mesures d'atténuation) a été établi par le MPO pour déterminer si des permis de dommage fortuit aux termes de la LEP peuvent ou non être octroyés. Pour que des décisions éclairées puissent être prises au sujet de l'inscription de la raie tachetée de 4T et 4VW et de la planification de son rétablissement, les participants à la réunion examineront les analyses réalisées en vue d'atteindre les objectifs indiqués ci-après.

Objectifs

Pour chaque unité désignable (UD)

Phase 1 : Situation de l'espèce

1. Évaluer la trajectoire actuelle de l'espèce
2. Évaluer la situation actuelle de l'espèce
3. Évaluer l'ampleur/l'objectif du rétablissement
4. Évaluer le délai nécessaire pour atteindre l'objectif de rétablissement
5. Évaluer les besoins de l'espèce en matière de résidence

Phase II : Tolérance possible à la mortalité anthropique

6. Évaluer la mortalité maximale d'origine anthropique que l'espèce peut soutenir sans que sa survie ou que son rétablissement soit menacé.
7. Documenter les causes possibles de mortalité ou de dommages.
8. Dans le cas des facteurs qui N'ONT PAS été écartés, établir dans la mesure du possible l'ampleur de la mortalité ou des dommages causés par chaque activité.
9. Prendre l'ensemble de la mortalité totale ou des dommages attribuables à toutes les activités anthropiques et le comparer avec ce qui a été déterminé au point 6.

Phase III: Mitigation and Alternatives

To the extent possible,

10. Develop an inventory of all reasonable alternatives to the activities in task 7, but with potential for less impact. (e.g. different gear, different mode of shipping)
11. Develop an inventory of all feasible measures to minimize the impacts of activities in task 7
12. Document the expected harm after implementing mitigation measures as described and determine whether survival or recovery is in jeopardy after considering cumulative sources of impacts

Products

- For each DU, CSAS Stock Assessment Report and Recovery Assessment Report to address all objectives
- CSAS Proceedings of meeting
- For each DU, CSAS Research Document

Participation

- NHQ and Zonal DFO Science
- NHQ and Zonal DFO Fisheries Management
- Provinces NS, NB and NFLD
- NS, NB and NFLD Fishing Industry
- NGOs (WWF and EAC)
- External Reviewers

Phase III : Mesures d'atténuation et solutions de rechange

Dans toute la mesure du possible,

10. Dresser la liste de toutes les solutions de rechange raisonnables aux activités décrites au point 7, mais susceptibles de causer moins d'effets nuisibles (p. ex., engins différents, autre mode de transport).
11. Dresser la liste de toutes les mesures réalisables pouvant permettre de réduire au minimum les effets des activités décrites au point 7.
12. Documenter les dommages prévus après la mise en œuvre des mesures d'atténuation décrites et déterminer si la survie et le rétablissement sont compromis compte tenu des sources cumulatives d'effets.

Produits

- Pour chaque UD, Rapport d'évaluation de stock et Rapport d'évaluation du potentiel de rétablissement du SCCS répondant à tous les objectifs
- Compte rendu de la réunion du SCCS
- Pour chaque UD, Document de recherche du SCCS

Participation

- Sciences du MPO à l'échelle de l'AC et de la zone
- Gestion des pêches du MPO à l'échelle de l'AC et de la zone
- Gouvernements de la N.-É., du N.-B. et de T.-N.-L.
- Industrie de la pêche de la N.-É., du N.-B. et de T.-N.-L.
- ONG (WWF et CCE)
- Examineurs externes